PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

À une session extraordinaire du Conseil municipal, tenue jeudi le 20 août 2015 à 19 :45 heures, au Centre communautaire, sis au 1425, route 340 à Saint-Télesphore et à laquelle sont présents :

Monsieur le Maire : Yvon Bériault

Madame la conseillère : Kim Jones

Messieurs les conseillers : Raymond Leclair, François D'André, Jean-Marie Lavoie

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Stéphan Landry, secrétaire-trésorier et directeur général, est aussi présent.

Sont Absents;

Monsieur le conseiller Robert Théorêt

Monsieur le conseiller Paul Gauthier

2015-08-01-S **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire vérifie et constate qu'il y a quorum, ouvre l'assemblée du 20 août 2015 à 19 : 50 heures.

2015-08-02-S **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Kim Jones
Appuyé par monsieur le conseiller François D'André
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé

Note; conformément à la Loi, l'ordre du jour n'a pas été modifié puisque deux conseillers sont absents de cette session extraordinaire.

ADOPTÉE

Tous les membres du conseil ont confirmé qu'ils ont reçu leur avis de convocation ainsi que les documents pertinents au déroulement de la session

---

2015-08-03-S **SOUMISSIONNAIRE RETENU – OUVERTURE DES SOUMISSIONS – PROJET 2015-01-RAPIECAGE À L'ENROBÉ BITUMINEUX DE PLUSIEURS CHEMINS**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions pour le prix à la tonne métrique d'asphalte servant à son projet de rapiécage;

CONSIDÉRANT QUE les prix avec taxes sont les suivants; Pavages Théorêt; 169.02 $ / tonne métrique; Les pavages La Cité B. M. ; 144.58 $ / tonne métrique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller François D'André
Appuyé par monsieur le conseiller Raymond Leclair
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire s'étant abstenu de voter

De retenir la soumission de la compagnie Les pavages La Cité B.M. au montant de 144.58 $ / tonne métrique puisqu'il s'agit du plus bas des deux soumissionnaires et que leur soumission est conforme.

ADOPTÉE

2015-08-04-S **CONTENU DU CONTRAT POUR LA VENTE DE NOTRE TERRAIN SITUÉ À DALHOUSIE**

Il est proposé par madame la conseillère Kim Jones
Appuyé par monsieur le conseiller François D'André
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter _

De s'assurer que nous offrons le terrain au prix du marché tel que déterminé par notre courtier immobilier.

De s'assurer que l'offre précise que l'acheteur paiera ses taxes au même taux que les autres citoyens la première année MAIS qu'il paiera 1.5 fois ce taux les années suivantes tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas construit de résidence sur ce terrain.

ADOPTÉE

2015-08-05-S **OPTIONS DE NOMBRE DE COLLECTES À PRÉVOIR DANS LA DEMANDE DE SOUMISSION POUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES ORDURES EN 2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marie Lavoie
Appuyé par monsieur le conseiller François D'André
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter _

DE s'assurer que la demande de soumission pour la collecte et le transport des ordures 2016 comporte deux options de prix ;

la première, avec des collectes aux deux semaines en janvier, février, mars , novembre et décembre pour un total de 41 collectes.

La deuxième, avec des collectes aux semaines pour un total de 52 semaines.

Que les deux options prévoient la collecte des gros morceaux chaque semaine.

ADOPTÉE

2015-08-06-S **REMPLACEMENT DU SERVEUR INFORMATIQUE, DU POSTE INFORMATIQUE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET ACHAT D'UN SYSTÈME DE SAUVEGARDE DES DONNÉES PLUS SÉCURITAIRE.**

CONSIDÉRANT QUE le serveur informatique de la municipalité fonctionne mal et que ceci peut nous faire perdre des données essentielles au bon fonctionnement de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le serveur contient des logiciels désuets qui empêchent la mise à jour du logiciel de comptabilité et de d'autres logiciels importants pour le fonctionnement de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le serveur doit être muni d'un système de sauvegarde des données plus performant et plus sécuritaire que le système actuel;

CONSIDÉRANT QUE le poste de la directrice générale adjointe a, lui aussi, quelques années de service et qu'il serait profitable qu'il soit bien équipé et qu'il soit aussi performant que le serveur puisqu'il est utilisé très intensivement;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie PG solutions nous a fait une offre de service pour le remplacement de ces équipements;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons être absolument certains que les nouveaux équipements soient compatibles avec le logiciels de comptabilité PG;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie PG nous offre régulièrement un bon service;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur François D'André
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marie Lavoie
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter
_
DE négocier le montant soumissionné afin de faire baisser le prix.
D'APPROUVER l'achat des équipements à condition que le prix ait été baissé d'un montant raisonnable. ADOPTÉE

2015-08-07-S **CONFIRMATION – SUBVENTION ANNUELLE D'ENTRETIEN DES CHEMINS – REDDITION DES COMPTES**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 84 746 $ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Kim Jones
Appuyé par monsieur le conseiller Raymond Leclair
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

QUE la municipalité de Saint-Télesphore informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformement aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

2015-08-08-S **DESJARDINS – NOMINATION DE MADAME LISE LONGTIN EN TANT QUE DEUXIÈME REPRÉSENTANT SPÉCIAL – PETITE CAISSE**

ATTENDU QUE la personne morale a déjà adopté une résolution concernant l'administration d'un compte à la Caisse Vaudreuil- Soulanges – c.s. Saint-Polycarpe (ci-après appelée la Caisse), nommant entre autre les représentants de la personne morale et décrivant leurs pouvoirs.

ATTENDU QUE la personne morale entend nommer un représentant supplémentaire avec des pouvoirs restreints de gestion.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marie Lavoie
Appuyé par monsieur le conseiller Raymond Leclair
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

QUE madame Lise Longtin, directrice générale adjointe soit autorisé à n'effectuer que les seules opérations suivantes au compte ******065-EOP de la personne morale en autant que ces opérations soient concomitantes :

Endosser un effet de commerce fait à ''petite caisse'' tiré auprès de la Caisse par la personne morale sur le compte indiqué ci-dessus en autant que le montant ne dépasse pas trois cent dollars (300 $) et,

Déposer ledit effet de commerce au compte de la personne morale jusqu'à concurrence du montant de l'effet de commerce.

Faire un retrait du compte de la personne morale jusqu'à concurrence du montant de l'effet de commerce.

ADOPTÉ

2015-08-09-S **FERMETURE DE LA PETITE CAISSE DU BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Il est proposé par monsieur le conseiller François D'André
Appuyé par monsieur le conseiller Raymond Leclair
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

De fermer la petite caisse qui a été ouverte par résolution et qui se trouve dans le bureau du directeur général afin qu'une seule petite caisse ne soit administré dans le bureau municipal. Ceci, afin de simplifier la tenue de livres des dépenses courantes.

ADOPTÉE

2015-08-10-S **APPUI À MONSIEUR LUC LEBLANC – FERMETURE D'UN FOSSÉ AGRICOLE**

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'étant abstenu de voter

De reporter l'étude de ce dossier à la réunion du 8 septembre afin d'avoir le temps d'obtenir des photos du fossé en question afin de mieux évaluer la situation.

2015-08-11-S **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame la conseillère Kim Jones
Appuyé par monsieur le conseiller François D'André
et résolu à l'unanimité du conseil, le maire s'étant abstenu de voter

Que, puisque tous les points à l'ordre du jour ont été discutés, la séance soit levée à 21 : 30 heures.

ADOPTÉE

Le procès verbal de la présente assemblée est accepté et signé par Monsieur le maire,
ce jour du mois d'août 2015.

_____
Monsieur Yvon Bériault, maire

_____
Stéphan Landry, secrétaire-trésorier